

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue exceptionnellement à huis clos en visioconférence en vertu de l'arrêté numéro 2020-074 du 2 octobre 2020 par le ministre de la Santé et des Services sociaux, le 24 novembre 2020 à 18 h, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Manon Robitaille, Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes et Erik Johnson

Jacques Robichaud, o.m.a., greffier  
Benoit Ferland, directeur général

---

**Séance extraordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire à 18 h 15.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2020-11-24.191

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2. Offre d'achat du lot 1 605 333 (5, 10<sup>e</sup> Avenue) – Acceptation**

CONSIDÉRANT que le Ville a procédé à un appel public de propositions (SG2020-01) pour la mise en vente de terrains ;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu les offres d'achat suivantes concernant le lot 1 605 333 (5, 10<sup>e</sup> Avenue) ;

Proposants	Offres d'achats
Carmen Cameron et Marco Landreville	121 000 \$
Construction DSO inc.	128 000 \$
9284-1469 Québec inc. (Habitation Trilogic)	180 000 \$

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par monsieur Erik Johnson  
Et unanimement résolu

2020-11-24.192

D'ACCEPTER l'offre d'achat du lot 1 605 333 (5, 10<sup>e</sup> Avenue) présentée par 9284-1469 Québec inc. (Habitation Trilogic), plus haut enchérisseur conforme, suivant les documents d'appel de propositions SG2020-01.

D'AUTORISER le greffier, M. Jacques Robichaud, à signer l'acceptation, pour et au nom de la Ville.

**ADOPTÉE**

**3. Offre d'achat du lot 1 973 683 (1607, rue Lakebreeze) – Acceptation**

CONSIDÉRANT que le Ville a procédé à un appel public de propositions (SG2020-01) pour la mise en vente de terrains ;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu l'offre d'achat suivante concernant le lot 1 973 683 (1607, rue Lakebreeze) ;

Proposants	Offres d'achats
Alexandre Lefebvre, Sasha Lauzon et Simon Lauzon	103 001 \$

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

**2020-11-24.193**

D'ACCEPTER l'offre d'achat du lot 1 973 683 (1607, rue Lakebreeze) présentée par *Alexandre Lefebvre, Sasha Lauzon, Simon Lauzon*, plus haut enchérisseur conforme, suivant les documents d'appel de propositions SG2020-01.

D'AUTORISER le greffier, M. Jacques Robichaud, à signer l'acceptation, pour et au nom de la Ville.

**ADOPTÉE**

**4. Règlement n° 1670 – Remplacement de la procédure d'ouverture de registre – COVID -19**

CONSIDÉRANT l'adoption, le 12 novembre 2020, du Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 871 500 \$ pour l'acquisition d'un camion incendie autopompe pour le Service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT la déclaration de l'état d'urgence sanitaire liée à la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel n° 2020-033 du 7 mai 2020.

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Et unanimement résolu

**2020-11-24.194**

DE REMPLACER, à l'égard du Règlement n°1670, la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, appliquée en vertu du chapitre IV du Titre II de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, par la procédure de demandes écrites de scrutin référendaire, tel que prévue à l'arrêté ministériel n° 2020-033 du 7 mai 2020.

**ADOPTÉE**

5. **Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement d'emprunt n° 1670 décrétant une dépense et un emprunt de 871 500 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe pour le Service de sécurité incendie**

Madame Micheline Groulx Stabile donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement n° 1670 décrétant une dépense et un emprunt de 871 500 \$ pour l'acquisition d'un camion incendie autopompe pour le Service de sécurité incendie.

Madame Micheline Groulx Stabile dépose le projet de règlement qui aura pour objet de réduire la durée de l'emprunt initialement prévue dans le Règlement n° 1670.

6. **Service de sécurité incendie - Entente avec le Syndicat des pompiers du Québec – Service de sécurité incendie temps plein**

CONSIDÉRANT les obligations de la Ville de Deux-Montagnes découlant du schéma de couverture de risques adopté en vertu de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4) ;

CONSIDÉRANT les négociations avec le Syndicat des pompiers du Québec, section locale Deux-Montagnes, en vue de restructurer le service de Sécurité incendie ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2020-11-24.195

DE SIGNER avec le Syndicat des pompiers du Québec, section locale Deux-Montagnes, l'entente intitulée « Service de sécurité incendie temps plein » : le maire et le directeur général sont autorisés à signer l'entente, pour et au nom de la Ville.

**ADOPTÉE**

7. **Vente du lot 6 391 148 – Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-07-09.110 acceptant l'offre de Catherine Michel et Sylvain Dion pour l'achat du lot 6 391 148 (anciennement une partie du lot 1 972 748) ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

2020-11-24.196

DE VENDRE à Sylvain Dion et Catherine Michel le lot 6 391 148 du cadastre du Québec pour la somme de 15 065,38 \$, plus taxes : Le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et tout autre document requis aux fins des présentes.

**ADOPTÉE**

8. **Période de questions (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 18 h 21.  
Aucun citoyen ne questionne le conseil.

9. **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 21 par le maire.

---

Denis Martin, maire

---

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des Services juridiques